



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 18 novembre 2025 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Sainte-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M^{mes} les conseillères : Nathalie Thauvette
Elizabeth Larose

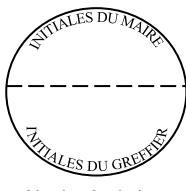
MM. les conseillers : Éric Lecourtois
Claude-Marc Raymond
Réal Langlais
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M. Christian Ouellette

Sont également présents : M. Jean-François Messier, directeur général
M^e Luc Drouin, greffier

ORDRE DU JOUR

1. Introduction
2. Ouverture de la séance et constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Suivi de la période de questions et des dossiers du conseil
5. 1^{re} période de questions - Personnes dans la salle
6. 1^{re} période de questions - Internautes
7. Adoption des procès-verbaux
 - 7.1 Adoption des procès-verbaux des séances extraordinaires du 30 septembre 2025, du 21 octobre 2025 et du 28 octobre 2025
8. Affaires du conseil
 - 8.1 Désignation des Élus aux différents comités
 - 8.2 Évaluation des actifs municipaux
 - 8.3 Planification des besoins d'espace 2026-2036 du Centre de services scolaires des Grandes-Seigneuries
9. Règlements
 - 9.1 Avis de motion, présentation et adoption - Projet de règlement n° 750 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services rendus par la Ville de Delson pour l'exercice financier 2026
 - 9.2 Avis de motion, présentation et adoption - Projet de règlement n° 751 décrétant et imposant les taxes foncières et autres compensations pour l'exercice financier 2026



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

9.3 Avis de motion, présentation et adoption - Projet de règlement n° 752 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Delson

9.4 Avis de motion, présentation et adoption – Projet de Règlement n° 742-1 modifiant le règlement décrétant et imposant les taxes foncières et autres compensations pour l'exercice financier 2025

9.5 Adoption du second projet - Règlement n° 901-43 modifiant le règlement n° 901 concernant le zonage

10. Communications

10.1 Attribution de contrat pour l'acquisition et l'installation d'un nouveau panneau à messages variables

11. Direction générale

11.1 Autorisation de dépenser

12. Développement économique

13. Environnement

14. Greffe et affaires juridiques

14.1 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

14.2 Dépôt du certificat - Tenue de registre sur le Règlement d'emprunt n° 753 pour la réalisation du droit de préemption quant au lot 3 131 051 au cadastre du Québec

14.3 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal, année 2026

14.4 Attribution de contrat pour la diffusion en direct des séances du conseil municipal, année 2026

14.5 Ratification et autorisation de signature d'un acte de transaction - Dossier Cour Supérieure de Longueuil

14.6 Autorisation de renouvellement du bail pour la location de la caserne incendie, année 2026

14.7 Attribution de contrat pour le logiciel d'appel d'offres de la firme Edilex inc.

14.8 Renouvellement des assurances accident des bénévoles, des cadres et des dirigeants, années 2025-2026

14.9 Autorisation de dépenser

14.10 Transfert budgétaire - Scrutin général municipal du 2 novembre 2025

14.11 Attribution du contrat d'entretien et de soutien des applications du logiciel SyGED, année 2026

14.12 Rescinder la résolution n° 2025-07-293

14.13 Mandat - Poursuite judiciaire – Événement du 30 novembre 2022

15. Informatique



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

15.1 Attribution à PG Solutions des contrats d'entretien et de soutien des applications de la suite PG, année 2026

16. Loisirs

16.1 Demande de reconnaissance pour le 47e groupe scout

16.2 Demande de reconnaissance pour l'organisme l'Estrade

16.3 Demande de soutien pour le patinage de puissance

16.4 Autorisation de la signature d'un bail pour la cantine de l'aréna

16.5 Autorisation de dépenser

17. Parc, espaces verts et aménagement public

18. Ressources humaines

18.1 Autorisation de dépenser

18.2 Entériner la nomination permanente du chef de division au Service technique et travaux publics

18.3 Entériner la prolongation de la période probatoire de divers employés

18.4 Autorisation de signature pour une demande de contribution financière au Programme d'Emplois d'Été Canada 2026

19. Sécurité publique

20. Travaux publics

20.1 Autorisation de dépenser

20.2 Attribution de contrat pour l'inspection des regards d'égouts à l'aide d'une caméra autotractée, année 2025

20.3 Attribution de contrat pour la fourniture et la livraison de végétaux, année 2026

20.4 Nouvelle attribution de contrat pour le service de patrouille lors des opérations de déneigement, hiver 2025 et deux années optionnelles

21. Trésorerie

21.1 Ratification de la liste des chèques et des déboursés

21.2 Dépôt du rapport des transferts budgétaires

21.3 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires

22. Aménagement du territoire

22.1 Demande de dérogations mineures - 201, rue Brossard

22.2 Demande de dérogations mineures - 211-215, rue Brossard

22.3 Demande d'approbation relative à un affichage industriel – 70, rue Beauvais



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 22.4 Demande d'approbation relative à une aire d'isolement industriel – 201, rue Brossard
- 22.5 Demande d'approbation relative à une aire d'isolement industriel – 211-215, rue Brossard
- 22.6 Autorisation d'installation de nouveaux panneaux d'interdiction de stationnement
23. Affaires nouvelles
24. Période d'intervention des membres du conseil
25. 2^e période de questions - Personnes dans la salle
26. 2^e période de questions - Internautes
27. Date de la prochaine séance ordinaire
28. Levée de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire Christian Ouellette constate la présence des conseillers municipaux qui participent physiquement à la présente séance extraordinaire du conseil municipal.

Monsieur le maire Christian Ouellette constate le quorum et ouvre la séance à 20 h.

2025-11-439

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} Elizabeth Larose et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté et publié sur le site Internet lundi dernier en y retirant le point suivant :

20.4 Nouvelle attribution de contrat pour le service de patrouille lors des opérations de déneigement, hiver 2025 et deux années optionnelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Une personne du public et assistant à la présente séance s'exprime sur les dossiers suivants:

- Consignation Québec;
- Départ de la conseillère M^{me} Marcelina Jugureanu.

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

Aucune question n'a été reçue.



No de résolution
ou annotation

2025-11-440

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 30 SEPTEMBRE 2025, DU 21 OCTOBRE 2025 ET DU 28 OCTOBRE 2025

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux des séances extraordinaires du 30 septembre 2025, du 21 octobre 2025 et du 28 octobre 2025 a été remise à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les procès-verbaux des séances extraordinaires du 30 septembre 2025, du 21 septembre 2025 et du 28 octobre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-441

DÉSIGNATION DES ÉLUS AUX DIFFÉRENTS COMITÉS

CONSIDÉRANT qu'aux termes de diverses résolutions adoptées avant ce jour, les membres du conseil municipal ont fait l'objet de nominations au sein des divers comités de travail créés afin de mieux répondre aux besoins des citoyens du territoire ainsi que pour assister, lorsque requis, les gestionnaires des Services municipaux;

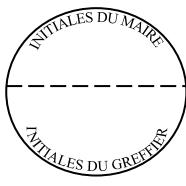
CONSIDÉRANT que suite à l'élection municipale 2025, il apparaît souhaitable et opportun d'actualiser la liste de tels comités ainsi que la nomenclature des Élus qui les composent.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal maintienne l'existence des différents comités de travail ci-après décrits et désigne les Élus devant composer tels comités, conformément au tableau déposé séance tenante.

QUE les représentants du conseil municipal nommés sur les différents comités sont les suivants :

Comités internes	
Comité consultatif d'urbanisme	Jean-Michel Pepin Nathalie Thauvette
Comité de mobilité et circulation	Eric Lecourtois Elizabeth Larose
Comité de liaison Stella-Jones	Nathalie Thauvette Réal Langlais Claude-Marc Raymond
Comité consultatif loisirs et culture	Nathalie Thauvette Eric Lecourtois
Comité initiatives et participations citoyennes	Elizabeth Larose Nathalie Thauvette Claude-Marc Raymond
Comité de démolition	Eric Lecourtois Réal Langlais Jean-Michel Pepin Christian Ouellette (substitut)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

Comité consultatif économique	Jean-Michel Pepin Elizabeth Larose Claude-Marc Raymond
Comité suivi politique familiale et ainés	Réal Langlais Jean-Michel Pepin
Comité consultatif jeunesse	Elizabeth Larose Claude-Marc Raymond
Comité liaison Lafarge	Claude-Marc Raymond Jean-Michel Pepin (substitut)
Comités externes	
Régie intermunicipale de police Roussillon	Jean-Michel Pepin Christian Ouellette (substitut)
MRC de Roussillon	Christian Ouellette Jean-Michel Pepin (substitut)
Exporail - Musée ferroviaire canadien	Elizabeth Larose Nathalie Thauvette (substitut)
Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie	Christian Ouellette Jean-Michel Pepin (substitut)
Office municipal d'habitation	Réal Langlais Elizabeth Larose (substitut)
Conseil d'établissement de l'école Louis-Lafortune	Jean-Michel Pepin
Complexe sportif Delson/Sainte-Catherine	Eric Lecourtois Jean-Michel Pepin Christian Ouellette (substitut)
Représentants internes	
Vérification des comptes payables	Réal Langlais Nathalie Thauvette (substitut)
Party de Noël	Nathalie Thauvette Elizabeth Larose
Comité de retraite	Réal Langlais
Société d'histoire	Jean-Michel Pepin Réal Langlais

QUE le conseil municipal rescinde les résolutions n°s 2023-02-049, 2023-04-175, 2024-01-022 et 2025-07-292, celles-ci n'ayant plus d'objet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

2025-11-442

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

ÉVALUATION DES ACTIFS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que la norme comptable SP 3280 du conseil sur la comptabilité dans le secteur public est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2022 et impose aux municipalités de comptabiliser les obligations liées à la mise hors service de leurs immobilisations;

CONSIDÉRANT que cette norme exige notamment de reconnaître les coûts futurs associés au démantèlement, à l'enlèvement ou à la remise en état de sites liés à des infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre de cette exigence nécessite des expertises spécialisées ainsi qu'une capacité d'analyse technique et comptable que plusieurs municipalités, particulièrement les plus petites, ne possèdent pas à l'interne;

CONSIDÉRANT que l'évaluation et la documentation des obligations exigées par la norme SP 3280 entraînent des coûts immédiats qui peuvent exercer une pression significative sur les ressources humaines et financières municipales;

CONSIDÉRANT que ces nouvelles obligations découlent d'un objectif national d'amélioration de la gestion financière du secteur public et non d'un choix local des municipalités;

CONSIDÉRANT que l'absence de soutien financier risque de ralentir la mise en œuvre de la norme SP 3280 ou de compromettre d'autres investissements prioritaires pour les communautés locales;

CONSIDÉRANT que l'instauration d'un programme d'aide financière permettrait aux municipalités de se conformer aux exigences comptables tout en préservant leur équilibre budgétaire et leur capacité d'action;

CONSIDÉRANT que la collaboration entre le gouvernement du Québec et les municipalités est essentielle à la réussite de toute démarche visant une saine gestion des finances publiques.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de mettre en place un programme d'aide financière destiné à soutenir les municipalités dans l'évaluation, la planification et la comptabilisation des obligations découlant de la norme SP 3280.

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC de Roussillon, aux municipalités constituantes de la MRC, à la Table de concertation régionale de la Montérégie, à l'Union des municipalités du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités ainsi qu'aux députés provinciaux de la région afin de solliciter leur appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-443

PLANIFICATION DES BESOINS D'ESPACE 2026-2036 DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DES GRANDES-SEIGNEURIES

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaires des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) transmet annuellement aux municipalités de son territoire un projet de planification des besoins d'espace;

CONSIDÉRANT que le 17 octobre dernier, la Ville a reçu la demande de planification des besoins d'espace 2026-2036;

CONSIDÉRANT que le CSSDGS demande à la Ville de lui céder, à titre gratuit, un terrain pour la construction d'une école;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que pour le moment, la Ville n'a pas d'espace qui réponde à la grille de spécifications du CSSDGS.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal informe le Centre de service scolaire des Grandes-Seigneuries que la Ville n'a pas d'espace qui réponde, pour le moment, à la grille de spécifications requises, mais qu'elle demeure disponible de discuter des besoins d'espace pour les années 2027-2037.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-444

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT N° 750 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE DIVERS TARIFS RELATIFS AUX BIENS ET SERVICES RENDUS PAR LA VILLE DE DELSON POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

AVIS DE MOTION est donné par M. Claude-Marc Raymond, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du *Règlement n° 750 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services rendus par la Ville de Delson pour l'exercice financier 2026*.

Suite à la présentation dudit projet de règlement, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond, conseiller, et résolu de procéder à son adoption conformément aux dispositions de la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-445

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT N° 751 IMPOSANT LES TAXES ET AUTRES COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

AVIS DE MOTION est donné par M^{me} Elizabeth Larose, conseillère, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du *Règlement n° 751 imposant les taxes et autres compensations pour l'exercice financier 2026*.

Suite à la présentation dudit projet de règlement, il est proposé par M^{me} Elizabeth Larose, conseillère, et résolu de procéder à son adoption conformément aux dispositions de la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-446

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT N° 752 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE DELSON

AVIS DE MOTION est donné par M. Jean-Michel Pepin, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du *Règlement n° 752 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Delson*.

Suite à la présentation dudit projet de règlement, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin, conseiller, et résolu de procéder à son adoption conformément aux dispositions de la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

2025-11-447

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT N° 742-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT ET IMPOSANT LES TAXES FONCIÈRES ET AUTRES COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

AVIS DE MOTION est donné par M. Eric Lecourtois, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du *Règlement n° 742-1 modifiant le règlement décrétant et imposant les taxes foncières et autres compensations pour l'exercice financier 2025*. Ce règlement vise à ajouter l'article 6.2 qui décrète le montant de la compensation en regard de l'immeuble appartenant à la Régie d'exploitation du complexe sportif Sainte-Catherine et Delson.

Suite à la présentation dudit projet de règlement, il est proposé par M. Eric Lecourtois, conseiller, et résolu de procéder à son adoption conformément aux dispositions de la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-448

ADOPTION DU SECOND PROJET - RÈGLEMENT N° 901-43 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 901 CONCERNANT LE ZONAGE

CONSIDÉRANT que lors de la séance extraordinaire du 28 octobre 2025, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement n° 901-43 modifiant le règlement de zonage n° 901 relativement à la modification de certaines grilles des usages et normes afin d'autoriser l'usage d'écocentre dans la zone C-409 et de permettre l'usage de vente au détail de cannabis et de produits dérivés dans la zone M-209, située au sud de la route 132;

CONSIDÉRANT que la modification apportée entre le premier et le second projet consiste à remplacer la référence à la zone C-409 par celle visant l'ensemble du territoire et d'élargir l'usage qui y était décrit à l'ensemble des usages municipaux ainsi que l'implantation de bâtiments municipaux sur tout le territoire

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une consultation publique sur le projet de règlement le 18 novembre 2025 et que la Ville n'a reçu aucun commentaire;

CONSIDÉRANT qu'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement et du fait que des modifications ont été apportées au règlement depuis l'adoption du projet déposé et adopté le 28 octobre 2025.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le second projet du Règlement n° 901-43 modifiant le règlement n° 901 concernant le zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-449

ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU PANNEAU À MESSAGES VARIABLES

CONSIDÉRANT que lors de la séance extraordinaire du 27 février 2024, le conseil municipal a autorisé le Service des communications à procéder à un appel d'offres pour l'acquisition et l'installation d'un nouveau panneau à messages variables ainsi que pour le déplacement d'un des panneaux actuels;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse qualitative par le comité de sélection des soumissions reçues, le résultat se détaille comme suit :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	REMARQUES
11631276 Canada inc. (Enseignes ESM)	Pointage intérimaire de moins de 70
Communication Tremblay Ménard	Irrecevable pour vice de procédure majeure



Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT que l'une des soumissions reçues est irrecevable en raison d'un vice majeur qui l'affecte et que la seconde n'a pas atteint le pointage intérimaire requis pour son analyse.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal rejette les soumissions reçues et autorise le Service des communications à procéder à un second appel d'offres public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-450

AUTORISATION DE DÉPENSER DU CONSEIL MUNICIPAL - NOVEMBRE 2025

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste CONSEIL-25-11-1 d'une somme de 15 000 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	15 000 \$
Total général	15 000 \$

QUE les montants requis pour ces dépenses proviennent du poste budgétaire n° 02-110-00-492.

QUE le certificat de trésorerie n° 2025-11-15 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-451

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* exige et prévoit que les membres du conseil municipal doivent, pour fins de transparence, déposer chaque année une déclaration des intérêts pécuniaires mise à jour dans les 60 jours de l'anniversaire de leur proclamation d'élection.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Elizabeth Larose et résolu :

QUE le conseil municipal prenne acte du dépôt par le greffier des déclarations des intérêts pécuniaires dûment complétées et signées du maire et des conseillers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-452

DÉPÔT DU CERTIFICAT - TENUE DE REGISTRE SUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 753 POUR LA RÉALISATION DU DROIT DE PRÉEMPTION QUANT AU LOT 3 131 051 AU CADASTRE DU QUÉBEC

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat préparé par le greffier suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue le 4 novembre 2025 à l'hôtel de ville de Delson relativement au Règlement n° 753 décrétant un emprunt de 13 888 000 \$ et une dépense du même montant pour la réalisation du droit de préemption quant au lot 3 131 051 au cadastre du Québec.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

Le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter puisque le nombre de signatures requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu n'a pas été atteint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-453

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL, ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal établit le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026 comme suit :

Jour	Date	Heure
Mardi	20 janvier	20 h
Mardi	10 février	20 h
Mardi	10 mars	20 h
Mardi	14 avril	20 h
Mardi	12 mai	20 h
Mardi	9 juin	20 h
Mardi	14 juillet	20 h
Mardi	11 août	20 h
Mardi	8 septembre	20 h
Mardi	13 octobre	20 h
Mardi	10 novembre	20 h
Mardi	8 décembre	20 h

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-454

ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR LA DIFFUSION EN DIRECT DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL, ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT que depuis le 11 avril 2017, les séances du conseil municipal sont diffusées en direct sur le site Internet de la Ville par Les Productions Brutus;

CONSIDÉRANT l'expertise développée par cette firme spécialisée visant à répondre adéquatement aux besoins technologiques de la Ville de Delson;

CONSIDÉRANT que le contrat actuel arrivera à échéance à la fin de l'année 2025;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal se dit pleinement satisfait des services rendus par la firme Les Productions Brutus et qu'il souhaite dès lors reconduire son contrat de service pour l'année 2026.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à la firme Les Productions Brutus pour la diffusion en direct des séances du conseil municipal pour l'année 2026 pour un montant estimé à 9 798 \$, plus les taxes applicables, et autorise le paiement des factures qui y sont associées.

QUE conformément au règlement n° 720, cet engagement contractuel devra être inclus dans le budget de fonctionnement pour l'année 2026 afin que la trésorerie soit autorisée à en effectuer les paiements.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 02-110-00-349.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2025-11-455

QUE le certificat de trésorerie n° 2025-11-04 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RATIFICATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE DE TRANSACTION - DOSSIER COUR SUPÉRIEURE DE LONGUEUIL

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson est poursuivie en dommages par le propriétaire du 21, rue Lamarche qui conteste l'avis d'arrêt de travaux qui lui a été notifié par le Service de l'aménagement du territoire le 31 août 2022;

CONSIDÉRANT que cet avis trouvait origine dans la violation constatée des dispositions impératives stipulées à la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* alors en vigueur;

CONSIDÉRANT que cette politique interdisait toute construction en bande riveraine de 10 mètres longeant le Fleuve St-Laurent;

CONSIDÉRANT que l'aménagement de la piscine creusée en litige a été réalisé sur un lot non cadastré appartenant à une société de la Couronne fédérale, en l'occurrence la Corporation de gestion de la voie maritime du Saint-Laurent (Corporation).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal ratifie, sans admission aucune, l'acte de transaction-quittance intervenu dans le dossier de la Cour Supérieure de Longueuil portant le numéro 505-17-013821-238 et autorise le greffier à le signer, pour et au nom de la Ville de Delson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-456

AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT DU BAIL POUR LA LOCATION DE LA CASERNE INCENDIE, ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT que le bail pour la location de la caserne à la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries prendra fin le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT que la Ville propose à la Régie de renouveler le bail de location de la caserne pour une durée d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, avec un loyer mensuel majoré de 3 % par rapport à l'entente précédente, ce qui représente un montant mensuel et actualisé de 4 641,81 \$, plus taxes, si applicable.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

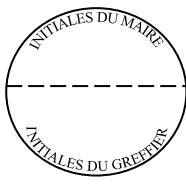
QUE le conseil municipal autorise le maire et le directeur général, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Ville, le bail à intervenir entre la Ville et la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries pour l'année 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-457

ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR LE LOGICIEL D'APPEL D'OFFRES DE LA FIRME EDILEX INC.

CONSIDÉRANT que les différents services de la Ville sont régulièrement appelés à préparer des processus d'appels d'offres publics ou par invitations afin de satisfaire à leurs besoins;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que depuis 2022, la Ville utilise le logiciel Edilex expert pour la rédaction des divers devis et contrats, ce qui réduit significativement le temps de la rédaction des devis généraux et techniques;

CONSIDÉRANT que le contrat actuel avec la firme Edilex inc. arrive à échéance le 15 décembre prochain;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 573.3(6) de la *Loi sur les cités et villes*, les contrats dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et qui visent à assurer la compatibilité avec des systèmes, logiciels ou progiciels existants sont soustraits de l'obligation de procéder via un processus de demande de soumissions par voie d'invitation écrite, tel que normalement prescrit par les articles 573, 573.1 et 573.3.0.2 de cette loi.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Elizabeth Larose et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat de 3 ans avec la firme Edilex inc. pour la licence et l'abonnement du logiciel de rédaction d'appel d'offres d'une somme de 29 474,88 \$, taxes incluses, et autorise le paiement des factures qui y sont associées.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire n° 02-140-00-418.

QUE le certificat de trésorerie n° 2025-11-07 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-458

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES ACCIDENT DES BÉNÉVOLES, DES CADRES ET DES DIRIGEANTS, ANNÉES 2025-2026

CONSIDÉRANT que dans l'ensemble du portefeuille des assurances de la Ville, certaines couvertures ne font pas partie de l'achat en commun des assurances de dommages du Regroupement Varennes / Sainte-Julie;

CONSIDÉRANT que la Ville doit notamment prendre en charge le renouvellement des assurances accident pour les bénévoles, les cadres et les dirigeants.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement, pour la période du 1^{er} décembre 2025 au 1^{er} décembre 2026, des assurances accident pour les bénévoles, les cadres et les dirigeants à BFL Canada inc. suivant le tableau ci-dessous pour une prime totale de 981,95 \$, frais et taxes inclus.

Protection	Montant ou limite	Prime 2025-2026
Assurance accident des bénévoles et brigadiers	50 000 \$	530 \$
Assurance accident des cadres et dirigeants	50 000 \$	325 \$
Frais administratifs		50 \$
Taxes (9%)		76,95 \$
Total		981,95 \$

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire n° 02-190-00-421.

QUE le certificat de trésorerie n° 2025-11-05 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2025-11-459

AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU GREFFE - NOVEMBRE 2025

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service des affaires juridiques et du greffe;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste GREF-25-11-1 d'une somme de 20 880 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	20 880 \$
Total général	20 880 \$

QUE les montants requis pour ces dépenses proviennent des postes budgétaires n°s 02-140-00-412, 02-140-00-420 et 02-140-00-600.

QUE le certificat de trésorerie n° 2025-11-08 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-460

TRANSFERT BUDGÉTAIRE - SCRUTIN GÉNÉRAL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2025

CONSIDÉRANT que le processus de l'élection générale municipale du dimanche 2 novembre 2025 n'a pas eu à se tenir sur le territoire municipal en raison de l'élection par acclamation proclamée à la fin de la période de mise en candidatures, le vendredi 3 octobre dernier;

CONSIDÉRANT que malgré tout, ce processus a entraîné plusieurs dépenses;

CONSIDÉRANT qu'afin de payer les dépenses encourues pour les élections municipales 2025 ainsi que le salaire du personnel électoral, il y a lieu de procéder à un transfert budgétaire via le fonds affecté des élections, déjà créé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le transfert d'une somme de 27 500 \$ du fonds dédié aux élections municipales au poste budgétaire n° 02-141-00-419.

QUE le surplus soit retourné au fonds dédié, à la clôture du paiement des dépenses liées au processus électoral.

QUE le certificat de trésorerie n° 2025-11-09 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-461

ATTRIBUTION DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS DU LOGICIEL SYGED, ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications du logiciel SyGED;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que pour l'année 2026, le coût du service d'entretien et de soutien nécessaire au maintien du logiciel SyGED est de 3 095,13 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 573.3(6) de la *Loi sur les cités et villes*, les contrats dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et qui visent à assurer la compatibilité avec des systèmes, logiciels ou progiciels existants sont soustraits de l'obligation de procéder via un processus de demande de soumissions par voie d'invitation écrite, tel que normalement prescrit par les articles 573, 573.1 et 573.3.0.2 de cette loi.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal attribue le contrat d'entretien et de soutien des applications du logiciel SyGED pour l'année 2026 d'une somme de 3 095,13 \$, taxes incluses, et autorise le paiement des factures qui y sont associées.

QUE conformément au règlement n° 720, cet engagement contractuel devra être inclus dans le budget de fonctionnement pour l'année 2026 afin que la trésorerie soit autorisée à en effectuer les paiements.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire n° 02-140-00-418.

QUE le certificat de trésorerie n° 2025-11-09 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-462

RESCINDER LA RÉSOLUTION N° 2025-07-293

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2025, le conseil municipal a adopté une résolution autorisant l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de 2 parcelles de lots, propriété de Domtar inc.;

CONSIDÉRANT que les montants de la dépense ont fait l'objet d'ajustements;

CONSIDÉRANT qu'il avait été stipulé que les montants seraient financés par le fonds de parc pour la dépense du lot 3 129 262 et via le surplus libre pour le lot 2 429 571;

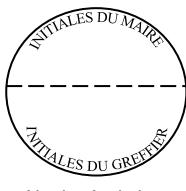
CONSIDÉRANT que la source de financement pour le lot 2 429 571 a été revue pour être assumée via un règlement d'emprunt au secteur, de telle sorte que le montant amputé dans le surplus libre pourra être retourné dans le surplus résiduel 2025;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de rescinder la résolution n° 2025-07-293 afin notamment de modifier la nouvelle source de financement souhaitée dans le cas de la parcelle du lot 2 429 571.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal rescinde la résolution n° 2025-07-293 et autorise l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des parcelles des lots 2 429 571 et 3 129 262 au cadastre du Québec à des fins d'aménagement de parc et de réserve foncière et mandate M^e Simon Frenette, avocat, afin de représenter les intérêts de la Ville de Delson dans le cadre de l'institution de telles procédures judiciaires et de toutes autres démarches procédurales pouvant s'avérer requises.

QUE le conseil municipal autorise la signification de la déclaration détaillée prévue à la Loi sur l'expropriation au montant de 375 735 \$ et affecte tout montant relié à l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de la parcelle du lot 2 429 571 de même que tous les frais afférents à un futur règlement d'emprunt à être adopté.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le montant requis pour cette dépense quant à la parcelle du lot 3 129 262 provienne du règlement d'emprunt n° 754, poste budgétaire n° 59-110-00-000.

QUE le certificat de trésorerie n° 2025-11-18 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-463

MANDAT - POURSUITE JUDICIAIRE - ÉVÉNEMENT DU 30 NOVEMBRE 2022

CONSIDÉRANT qu'un événement est survenu dans le stationnement du centre sportif le 30 novembre 2022;

CONSIDÉRANT que cet événement a entraîné certaines pertes économiques en raison de l'interruption des activités déjà planifiées;

CONSIDÉRANT qu'un avis d'engagement de responsabilité a été transmis à l'entreprise;

CONSIDÉRANT qu'aucun règlement hors cour avec l'assureur de l'entreprise n'a pu être conclu, une poursuite judiciaire devra être engagée afin de percevoir les sommes dues.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Elizabeth Larose et résolu :

QUE le conseil municipal mandate et autorise le directeur du Service des affaires juridiques et greffier, ou tout autre avocat mandaté par ce dernier, à instituer la procédure judiciaire utile à l'encontre de la firme Propane du Suroit et de toutes autres corporations qui y sont liées afin de percevoir le montant des dommages subis lors de l'événement survenu le 30 novembre 2022 et ayant entraîné la cessation temporaire des activités au centre sportif et d'entreprendre toutes autres procédures et demandes incidentes jugées requises en pareilles circonstances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-464

ATTRIBUTION À PG SOLUTIONS DES CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS DE LA SUITE PG, ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler les contrats d'entretien et de soutien des applications de la suite PG Solutions;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2026, les coûts des services d'entretien et de soutien nécessaires au maintien des logiciels informatiques de la suite PG Solutions sont les suivants:

Logiciels	Montant (taxes incluses)
AccèsCité Demandes en ligne, permis en ligne, Voilà	8 584,03 \$
AccèsCité Territoire, JMap Pro, iPad Mobilité	44 160,75 \$
AccèsCité SFM et Aurora	32 665,55 \$
TOTAL	85 410,33 \$

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 573.3(6) de la *Loi sur les cités et villes*, les contrats dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et qui visent à assurer la compatibilité avec des systèmes, logiciels ou progiciels existants sont soustraits de l'obligation de procéder via un processus de demande de soumissions par voie d'invitation écrite, tel que normalement prescrit par les articles 573, 573.1 et 573.3.0.2 de cette loi.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement auprès de PG Solutions inc. des contrats d'entretien et de soutien des applications de la suite PG pour l'année 2026 pour une somme totale de 85 410,33 \$, taxes incluses, et autorise le paiement des factures qui y sont associées.

QUE conformément au règlement n° 720, cet engagement contractuel devra être inclus dans le budget de fonctionnement pour l'année 2026 afin que la trésorerie soit autorisée à en effectuer les paiements.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2025-11-14 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-465

DEMANDE DE RECONNAISSANCE POUR LE 47^E GROUPE SCOUT

CONSIDÉRANT que la mission des scouts est de contribuer au développement intégral des jeunes en les éduquant selon un système de valeurs basé sur la Promesse et la Loi scout;

CONSIDÉRANT que le mouvement vise à aider les jeunes à s'épanouir sur les plans physique, intellectuel, social et spirituel afin qu'ils deviennent des citoyens responsables et actifs, prêts à construire un monde meilleur;

CONSIDÉRANT que selon la Politique de reconnaissance des organismes actuellement en vigueur, l'organisme se qualifie à titre d'organisme supra régional à vocation communautaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal reconnaisse le 47^e groupe scout comme partenaire supra régional.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-466

DEMANDE DE RECONNAISSANCE POUR L'ORGANISME L'ESTRADE

CONSIDÉRANT que l'organisme L'estrade, un service de travail de rue permet de se rapprocher des personnes vivant en marge des structures sociales, soit parce qu'elles les rejettent ou soit parce qu'elles en sont exclues;

CONSIDÉRANT que le travail de rue assure une présence dans les espaces de vie des populations rejoindes, parcs, rues, écoles, organismes communautaires, maison privée, etc. et mise sur la relation d'aide pour créer des liens de confiance et accompagner les personnes dans leurs démarches;

CONSIDÉRANT que selon la Politique de reconnaissance des organismes actuellement en vigueur, l'organisme se qualifie à titre d'organisme supra régional à vocation communautaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal reconnaisse l'organisme L'Estrade comme partenaire supra régional.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

2025-11-467

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

DEMANDE DE SOUTIEN POUR LE PATINAGE DE PUISSANCE

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années, la Ville de Delson soutient l'Association de hockey mineur de Delson afin de permettre aux jeunes de bouger en pratiquant leur sport préféré;

CONSIDÉRANT que, à l'instar des années passées, l'Association demande notre soutien en offrant 2 heures de glace les mercredis de chaque semaine de 17 h 30 à 19 h 30 afin de maintenir le programme de patinage de puissance pour la saison 2025-2026.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal soutienne l'Association de hockey mineur de Delson en offrant 2 heures de glace au programme de patinage de puissance, les mercredis de chaque semaine de 17 h 30 à 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-468

AUTORISATION DE LA SIGNATURE D'UN BAIL POUR LA CANTINE DE L'ARÉNA

CONSIDÉRANT que le service de cantine du centre sportif est fermé depuis la fin du tournoi 2025 de l'Association de hockey mineur de Delson;

CONSIDÉRANT que le service de cantine est un service aux citoyens et aux utilisateurs du centre sportif qui est apprécié et en demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le Service des loisirs à signer un bail avec M^{me} Mélanie Thibault, opérant sous la dénomination de Pâtisserie CaraMel, afin d'offrir le service de cantine pour la saison des glaces 2025-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-469

AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE DES LOISIRS - NOVEMBRE 2025

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service des loisirs;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Elizabeth Larose et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste LOI-25-11-1 d'une somme de 3 000 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Fonds d'entretien des bâtiments municipaux	3 000 \$
Total général	3 000 \$

QUE le certificat de trésorerie n° 2025-11-16 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

2025-11-470

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES - NOVEMBRE 2025

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste RH-25-11-1 d'une somme de 5 000 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	5 000 \$
Total général	5 000 \$

QUE les montants requis pour ces dépenses proviennent du poste budgétaire n° 02-180-00-459.

QUE le certificat de trésorerie n° 2025-11-11 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-471

ENTÉRINER LA NOMINATION PERMANENTE DU CHEF DE DIVISION AU SERVICE TECHNIQUE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 11 mars 2025, le conseil municipal a entériné l'embauche probatoire de M. Éric Trottier au poste de chef de division au Service technique et travaux publics;

CONSIDÉRANT que, conformément aux conditions d'embauche, M. Trottier a complété sa période d'essai qui s'est terminée avec succès.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal entérine la nomination permanente de M. Éric Trottier au poste de chef de division au Service technique et travaux publics rétroactivement au 13 octobre 2025, le tout conformément aux conditions prévues à son contrat de travail et au *Manuel des politiques administratives et des conditions de travail applicable au personnel cadre à l'emploi de la Ville de Delson*.

QUE le maire et le directeur général, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail de M. Éric Trottier.

QUE les membres du conseil municipal désirent féliciter M. Trottier pour sa nomination.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire n° 02-320-00-141.

QUE le certificat de trésorerie n° 2025-11-23 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2025-11-472

ENTÉRINER LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE PROBATOIRE DE DIVERS EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prolonger la période probatoire de divers employés d'une période additionnelle de trois mois dans le but de parfaire leurs aptitudes et leurs habiletés en lien avec les tâches qui leur sont dévolues.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal entérine la prolongation de la période probatoire des employés matricule 1064, 1068, 1086 et 1097 d'une période additionnelle de trois mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-473

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR UNE DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2026

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années, le gouvernement fédéral offre une contribution financière aux employeurs par l'entremise de son programme Emplois d'été Canada qui vise à fournir des services pour aider tous les jeunes Canadiens âgés de 15 à 30 ans à développer les compétences et acquérir une expérience de travail rémunérée visant à leur permettre de réussir une saine transition sur le marché du travail;

CONSIDÉRANT que la Ville offre chaque année des emplois pour les jeunes notamment au Service des loisirs à titre de moniteur et d'accompagnateur au camp de jour ainsi qu'au Service de l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que tous les services municipaux sont susceptibles de profiter de cette aide financière pourvu que leurs projets et activités répondent aux critères d'admissibilité et aux exigences du programme;

CONSIDÉRANT que la Ville est soucieuse d'offrir aux jeunes une expérience de travail de qualité et la possibilité de développer et d'améliorer leurs compétences, le Service des ressources humaines souhaite présenter une demande de contribution financière dans le cadre de ce programme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le directeur des ressources humaines, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir son remplaçant, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de contribution entre le ministère de l'Emploi et Développement social Canada ainsi que tout document jugé utile et nécessaire dans le cadre du programme d'Emplois d'Été Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-474

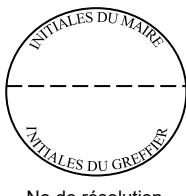
AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE TECHNIQUE ET TRAVAUX PUBLICS - NOVEMBRE 2025

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service technique et travaux publics;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste STTP-25-11-18 d'une somme de 61 185 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE ces dépenses seront couvertes par les sources de financement suivantes :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	41 185 \$
Fonds de roulement	20 000 \$
Total général	61 185 \$

QUE les montants requis pour ces dépenses proviennent des postes budgétaires énumérés dans le rapport de recommandation n° 6290.

QUE le certificat de trésorerie n° 2025-11-10 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-475

ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR L'INSPECTION DES REGARDS D'ÉGOUTS À L'AIDE D'UNE CAMÉRA AUTOTRACTÉE, ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 11 février 2025, le conseil municipal a autorisé le Service technique et travaux publics à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour l'inspection des regards d'égouts à l'aide d'une caméra autotractée, années 2025-2028;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres pour l'année 2025 uniquement en raison d'enjeux budgétaires et que le résultat de l'ouverture des soumissions se détaille comme suit :

Nom du soumissionnaire	Coût total (taxes incluses)
Ortec Environnement Services inc.	22 942,92 \$
ICR Expert inc.	33 977,58 \$
9318-6468 Québec inc. (IPRIMA Conseil)	46 565,73 \$
Le Groupe ADE inc.	51 037,62 \$
Can-Explore inc.	58 758,26 \$
InspecVision 3D inc.	126 314,41 \$

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est la firme Ortec Environnement Services inc. avec une offre de services d'une somme de 22 942,92 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Elizabeth Larose et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à la firme Ortec Environnement Services inc. d'une somme de 22 942,92 \$, taxes incluses, pour l'inspection des regards d'égouts à l'aide d'une caméra autotractée, année 2025, et autorise le paiement des factures qui y sont associées.

QUE le conseil autorise le transfert d'une somme de 11 600 \$ du poste budgétaire n° 02-320-00-411 au poste budgétaire n° 02-415-00-448.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire n° 02-415-00-448.

QUE le certificat de trésorerie n° 2025-11-16 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

2025-11-476

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE VÉGÉTAUX, ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT que le Service technique et travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la livraison de végétaux, année 2026;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions et que le résultat se détaille comme suit :

Nom du soumissionnaire	Montant (taxes incluses)	Remarques
Les Jardins W.G. Charlebois	47 466,52 \$	
Serre Noël Wilson & fils	s/o	N'a pas soumissionné
Ferme Reid	s/o	N'a pas soumissionné
Willy Haeck et fils	s/o	N'a pas soumissionné

CONSIDÉRANT que la seule soumissionnaire conforme a déposé une offre d'une somme de 47 466,52 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat pour la fourniture et la livraison de végétaux pour l'année 2026 à la firme Les Jardins W.G. Charlebois d'une somme de 47 466,52 \$, taxes incluses, et autorise le paiement des factures qui y sont associées.

QUE conformément au règlement n° 720, cet engagement contractuel devra être inclus dans le budget de fonctionnement pour l'année 2026 afin que la trésorerie soit autorisée à en effectuer les paiements.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire n° 02-325-00-690.

QUE le certificat de trésorerie n° 2025-11-12 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-477

RATIFICATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES DÉBOURSÉS DU 11 SEPTEMBRE AU 15 OCTOBRE 2025

Il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les paiements de la liste des chèques d'une somme de 375 382,86 \$, des chèques annulés d'une somme de 3 477,22 \$, des dépôts directs aux fournisseurs d'une somme de 1 231 223,02 \$, des paiements par débit direct d'une somme de 15 939,88 \$, totalisant une somme de 1 619 068,54 \$ pour la période du 11 septembre au 15 octobre 2025, le tout tel que plus amplement détaillé dans un rapport préparé par le trésorier en date du 20 octobre 2025.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 54-112-11-000.

QUE le certificat de trésorerie n° 2025-11-01 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2025-11-478

DÉPÔT DU RAPPORT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES DU 11 SEPTEMBRE AU 15 OCTOBRE 2025

CONSIDÉRANT que l'article 6.18 du *Règlement n° 720 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* exige que le trésorier ou son remplaçant fasse un rapport périodiquement au conseil de tout transfert budgétaire qui a été autorisé dans le respect des dispositions contenues au règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil prenne acte du dépôt par le trésorier du rapport des transferts budgétaires autorisés pour la période du 11 septembre au 15 octobre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-479

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES RESPONSABLES D'ACTIVITÉS BUDGÉTAIRES DU 11 SEPTEMBRE AU 15 OCTOBRE 2025

CONSIDÉRANT que l'article 6.10 du *Règlement n° 720 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* exige que le trésorier prépare et dépose mensuellement un rapport des dépenses autorisées par tout responsable d'activités budgétaires dans le cadre de la délégation permise au dudit règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil prenne acte du dépôt par le trésorier du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires pour la période du 11 septembre au 15 octobre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOTE

Le maire déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur le sujet suivant. Il s'est abstenu de participer aux délibérations et au vote et s'est retiré lors du comité de travail lorsque le sujet fut abordé.

NOTE

Après avoir expliqué l'objet de la demande de dérogations mineures, le maire invite les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande.

Aucune personne présente ne s'est manifestée et aucune intervention du public via le site web de la Ville n'a été reçue.

2025-11-480

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - 201, RUE BROSSARD

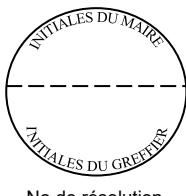
CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande de dérogations mineures afin d'abolir l'aire d'isolement entre deux terrains contigus au 201, rue Brossard;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogations mineures concerne l'abolition des aires d'isolement du terrain au 201, rue Brossard et vise à :

- Abolir l'aire d'isolement entre une aire de stationnement et une ligne de rue;
- Abolir l'aire d'isolement entre une allée d'accès et une aire de stationnement;
- Abolir l'aire d'isolement autour d'un bâtiment principal;
- Abolir l'aire d'isolement le long des lignes latérales en cour avant et latérale;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation n° 2025-10-071 adoptée le 21 octobre 2025, est favorable à cette demande avec suggestion.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le conseil municipal approuve la demande de dérogations mineures relative à une aire d'isolement industriel au 201, rue Brossard à l'exception de l'article 631 du Règlement de zonage n° 901 afin de préserver partiellement le quadrilatère gazonné contigu à la rue Brossard, où sont actuellement situés deux arbres matures et un lampadaire.

ADOPTÉE

NOTE

Le maire déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur le sujet suivant. Il s'est abstenu de participer aux délibérations et au vote et s'est retiré lors du comité de travail lorsque le sujet fut abordé.

NOTE

Après avoir expliqué l'objet de la demande de dérogations mineures, le maire invite les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande.

Aucune personne présente ne s'est manifestée et aucune intervention du public via le site web de la Ville n'a été reçue.

2025-11-481

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - 211-215, RUE BROSSARD

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande de dérogations mineures afin d'abolir l'aire d'isolement entre deux terrains contigus au 211-215, rue Brossard;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogations mineures concerne l'abolition des aires d'isolement du terrain au 211-215, rue Brossard et vise à :

- Abolir l'aire d'isolement entre une aire de stationnement et une ligne de rue;
- Abolir l'aire d'isolement entre une allée d'accès et une aire de stationnement;
- Abolir l'aire d'isolement autour d'un bâtiment principal;
- Abolir l'aire d'isolement le long des lignes latérales en cour avant et latérale;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation n° 2025-10-072 adoptée le 21 octobre 2025, est favorable à cette demande avec suggestion.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Elizabeth Larose et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande de dérogations mineures relative à une aire d'isolement industriel au 211-215, rue Brossard à l'exception de l'article 631 du Règlement de zonage n° 901 afin de préserver partiellement le quadrilatère gazonné contigu à la rue Brossard, où sont actuellement situés deux arbres matures et un lampadaire.

ADOPTÉE

2025-11-482

DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UN AFFICHAGE INDUSTRIEL - 70, RUE BEAUVAIS

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation pour un projet d'affichage industriel, formulée dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la zone I-405, pour le local situé au 70, rue Beauvais;

CONSIDÉRANT que le projet consiste au remplacement de l'enseigne posée à plat sur le mur avant de l'immeuble industriel, centrée sur la travée de fenêtres existantes;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation n° 2025-10-068 adoptée le 21 octobre 2025, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le conseil municipal approuve la demande relative à un affichage industriel au 70, rue Beauvais telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOTE

Le maire déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur le sujet suivant. Il s'est abstenu de participer aux délibérations et au vote et s'est retiré lors du comité de travail lorsque le sujet fut abordé.

2025-11-483

APPROBATION RELATIVE À UNE AIRE D'ISOLEMENT INDUSTRIEL – 201, RUE BROSSARD

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande relative à un projet d'implantation d'un stationnement et de l'aire d'isolement, formulée dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la zone I-406, pour le bâtiment situé au 201, rue Brossard;

CONSIDÉRANT que le projet consiste au retrait des aires d'isolements;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation n° 2025-10-069 du 21 octobre 2025, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande relative à une aire d'isolement industriel au 201, rue Brossard telle que présentée, conditionnellement à l'approbation de la demande de dérogations mineures.

ADOPTÉE

NOTE

Le maire déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur le sujet suivant. Il s'est abstenu de participer aux délibérations et au vote et s'est retiré lors du comité de travail lorsque le sujet fut abordé.

2025-11-484

DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UNE AIRE D'ISOLEMENT INDUSTRIEL – 211-215, RUE BROSSARD

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande relative à un projet d'implantation d'un stationnement et de l'aire d'isolement, formulée dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la zone I-406, pour le bâtiment situé au 211-215, rue Brossard;

CONSIDÉRANT que le projet consiste au retrait des aires d'isolements;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation n° 2025-10-070 du 21 octobre 2025, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande relative à une aire d'isolement industriel au 211-215, rue Brossard telle que présentée, conditionnellement à l'approbation de la demande de dérogations mineures.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

2025-11-485

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

AUTORISATION D'INSTALLATION DE NOUVEAUX PANNEAUX D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT que le Comité de mobilité a reçu une demande de nouvelles signalisations pour un tronçon de la rue Théberge dans le parc industriel;

CONSIDÉRANT que plusieurs véhicules se garent quotidiennement de part et d'autre des accès menant aux aires de stationnement des immeubles situés aux 168 à 172, rue Théberge ainsi qu'au 112, rue Industrielle;

CONSIDÉRANT que cette situation entrave les manœuvres des camions qui éprouvent des difficultés à quitter sécuritairement la rue Théberge pour rejoindre la rue Industrielle.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'ajout de nouveaux panneaux d'interdiction de stationnement suivant la recommandation du Comité de mobilité afin d'interdire le stationnement sur deux tronçons de la rue Théberge sur une longueur de 5 mètres, comme suit:

- par l'installation de nouveaux panneaux (**Ne pas stationner**) avec flèches indiquant l'étendue de l'interdiction, en face du 168 à 172, rue Théberge, à partir de l'accès au terrain, vers la gauche;
- par l'installation de nouveaux panneaux (**Ne pas stationner**) avec flèches indiquant l'étendue de l'interdiction, pour l'immeuble situé au 112, rue Industrielle, à la droite de l'accès donnant sur la rue Théberge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Des personnes du public et assistant à la présente séance s'expriment sur les dossiers suivants:

- Élection municipale;
- Compteurs d'eau;
- Stella-Jones;
- Dossier station de pompage Lamarche;
- Remplacement de la conseillère municipale.

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

CONSIDÉRANT la mise en ligne, via le site Internet de la Ville, de l'ordre du jour de la présente séance, une citoyenne s'exprime sur le dossier suivant:

- Succursale de la SQDC.

2025-11-486

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} Elizabeth Larose et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 21 h 07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

Luc Drouin, greffier